

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 312 Subvention (5.000 euros) à l'association Poum Poum Tchak (8e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Poum Poum Tchak ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de 2021 est attribuée en 2021 à l'association Poum Poum Tchak, 37, rue Jean Goujon, 75008 Paris. 2021_07546 ; 111661

Article 2: La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO